

CONCOURS « SERS-TOI DE TA LANGUE! » RÈGLEMENTS

CONCEPT GÉNÉRAL

Le concours « Sers-toi de ta langue! » est tenu par le département des Techniques de la documentation en collaboration avec le département de Littérature et communication et le Comité de valorisation de la langue.

L'écrivain Bryan Perro a ouvert le bal avec un texte original, et il revient aux membres de la communauté collégiale de poursuivre l'histoire en soumettant un texte qui fera office de suite qui donnera lieu, à son tour, à une suite qui, elle, à son tour, donnera lieu à une suite... jusqu'à la fin du concours.

Le concours débute le 27 janvier et se termine le 17 avril 2014.

Les participants peuvent soumettre plus d'un texte et participer autant de fois qu'ils le désirent.

ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse à tous les membres de la communauté collégiale du Cégep de Trois-Rivières (étudiants, professeurs, employés, etc.).

COMMENT PARTICIPER

Visitez la page Facebook du concours : <https://www.facebook.com/serstoidetalangue>

Imaginez une suite au texte composé avant la date limite de participation mentionnée sur la page Facebook en respectant les critères établis.

Les textes doivent :

- constituer une suite logique au texte précédent et à l'ensemble de l'histoire;
- respecter de près ou de loin le thème « Sers-toi de ta langue! »
- compter de 250 à 500 mots;
- être rédigés dans un français de qualité;
- comporter, si possible, du vocabulaire propre au domaine d'études ou de travail de l'auteur;
- être signés d'un pseudonyme pour la diffusion sur la page Facebook.

À noter que le genre littéraire utilisé est au choix de l'auteur (texte narratif, poème, chanson, pièce de théâtre, etc.).

Lors de la remise d'un texte, l'auteur doit :

- remettre le texte en messagerie privée sur la page Facebook de l'activité;
- indiquer CLAIEMENT ses nom, courriel et département ou service.

Les textes retenus seront diffusés de façon anonyme sur la page Facebook de l'évènement.

SÉLECTION DES GAGNANTS

Il y aura un gagnant pour chaque ronde de relais d'écriture.

Le gagnant de chaque ronde sera celui dont le texte aura reçu le plus de mentions « J'aime » sur la page Facebook de l'évènement.

LES PRIX

À la fin du concours, le récit final contenant tous les textes gagnants sera édité et tous les gagnants recevront un exemplaire du récit.

Les gagnants seront contactés par courriel pour les modalités de remise de leur prix. La remise des prix se fera au début du mois de mai (date sujette à changement).

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le recueillement des données personnelles concernant les participants se fait aux seules fins de l'administration du concours. On ne communiquera pas avec les participants à des fins d'information ou de marketing.

En acceptant un prix, le gagnant accepte que ses noms, lieu de résidence, voix, déclarations, photographies ou portrait soient utilisés à des fins publicitaires ou d'information, sous quelque format que ce soit, sans autre rémunération ou avis.

Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés avoir reçu et compris ce dernier en participant au concours.

Un différend, quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire, peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin d'être tranché.